

COMMENT AVOIR LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (R.Q.T.H) ?



Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle.

1- QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES ?

Est considérée comme travailleur handicapé « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychique ».

2- QUE SIGNIFIE ÊTRE RECONNU TRVAILLEUR HANDICAPÉ ?

Demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, c'est faire reconnaître officiellement par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) son aptitude au travail, suivant ses capacités liées au handicap.

Cette reconnaissance s'accompagne d'une orientation vers le marché du travail, vers un établissement ou service d'aide par le travail, ou vers un centre de rééducation professionnelle.

3- QU'APPORTE LA R.Q.T.H.?

Etre reconnu travailleur handicapé permet, notamment, de bénéficier des mesures suivantes :

- L'orientation, par la CDAPH vers un établissement ou service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle
- Le soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi ;
- L'obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées dans les entreprises de plus de 20 salariés
- L'accès à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique ;
- Aménagement du poste de travail financé par l'A.G.E.F.I.P.H. (aide humaine, aide technique)
- Les aides de l'A.G.E.F.I.P.H.

La R.Q.T.H donne également une priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation.

4- QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR ?

Il faut faire une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé auprès de la M.D.P.H. de votre département. Pour cela, vous devez utiliser le même formulaire que pour votre demande d'A.A.H.